

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

n° 202-23 C

Objet : *RD - Travaux de confortement et de restauration de la Laysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay - Approbation de la convention financière relative aux financements et à leur répartition entre Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB*

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Jean-Pierre Casazza à Pierre Brun - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Laïla Karoui à Philippe Gamen - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton - de Céline Vernaz à Hélène Jacquemin - de Philippe Vuillermet à Gaëtan Pauchet

• conseillers excusés : 11

Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Aloïs Chassot - Philippe Ferrari - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Josette Rémy - Farid Rezzak - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

délibération n° 202-23 C

objet **RD - Travaux de confortement et de restauration de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay - Approbation de la convention financière relative aux financements et à leur répartition entre Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, en lien avec Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, indique, dans le prolongement de la délibération portant sur la demande d'ouverture d'enquête publique conjointe préalable à l'autorisation environnementale, à la déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLUi HD et à la cessibilité des parcelles relative aux travaux de confortement et de restauration de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay, qu'il y a lieu de convenir d'une convention de répartition financière des dépenses liées à ce projet.

Les travaux comprennent :

- le confortement de la digue rive droite par un épaulement côté « terre ». L'objectif est de garantir la tenue de l'ouvrage lors d'une crue centennale,
- la reconstruction de la digue gauche en retrait de son emplacement actuel. L'objectif est d'élargir l'espace de la rivière pour accroître sa section hydraulique et sa diversité écologique,
- la protection des pieds de digue par des techniques mixtes (enrochements et génie végétal),
- une revégétalisation des berges et des abords,
- une diversification des habitats,
- la reconstruction d'une nouvelle piste cyclable sur les 2 800 mètres de voie verte.

Travaux : phase 1 (travaux d'urgence 2024)

Au vu des désordres et évolutions observées sur la digue rive droite (tassements, fissures, érosions de berge, etc.), le CISALB a déposé un porter à connaissance auprès des services de l'Etat pour solliciter des travaux de confortement d'urgence.

Ces travaux, estimés à environ 2 808 000 € HT (maîtrise d'œuvre comprise), ont été autorisés par arrêté préfectoral en date du 3 août 2023 et sont programmés entre janvier et mai 2024. Le montant sera consolidé à l'automne 2023 lors de la consultation des entreprises.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

- 40 % au titre du Fonds Barnier, soit 1 123 200 € HT,
- 40 % au titre du Fonds vert, soit 1 123 200 € HT,
- 20 % du CISALB, dont il faut déduire une participation du Département de la Savoie de 200 000 € dans la cadre d'une convention de mandat.

L'autofinancement prévisionnel de cette première phase de travaux est d'environ 360 000 € pour le CISALB.

Travaux : phase 2 (2025-2026)

La seconde phase de travaux sera engagée en 2025, une fois le foncier maîtrisé en rive gauche. Une procédure de DUP foncière est initiée pour l'acquisition des parcelles non obtenues à l'amiable.

Les travaux sont estimés à environ 8 000 000 € HT (maîtrise d'œuvre comprise). Le montant sera consolidé à l'automne 2024 lors de la consultation des entreprises.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

- 28 % au titre du Fonds Barnier, soit 2 250 000 € HT,
- 15 % au titre du Fonds vert, soit 1 200 000 € HT,
- 37 % de l'Agence de l'eau, soit 2 930 000 € HT,
- 20 % du CISALB, soit 1 600 000 € HT.

L'autofinancement prévisionnel de cette deuxième phase de travaux est d'environ 1 600 000 € pour le CISALB.

Acquisitions foncières

Sur les deux agglomérations, 32 unités foncières privées sont à acquérir (31 sur la commune de La Motte-Servolex et une sur Voglans).

Des acquisitions à l'amiable ont d'ores et déjà été réalisées sur la commune de La Motte-Servolex. Des promesses de vente ont également été validées. Il est toutefois prévu une procédure d'expropriation qui permettra de finaliser les acquisitions nécessaires aux travaux de sécurisation.

Le budget prévisionnel des acquisitions foncières à la charge des agglomérations s'élève à 375 753 € (foncier, frais de géomètre, de notaire et d'huissier, prestations foncières Grand Chambéry et Grand Lac).

Répartition des dépenses

Entre 2014 et fin 2017, Grand Chambéry a réalisé pour 17 000 000 € HT de travaux sur la Leysse entre le pont des Allobroges et le pont de l'A41. Grand Chambéry a assumé seule 5 000 000 € d'autofinancement, dont 50 % ont permis de protéger des enjeux sur Grand Lac (les 50 % correspondent à la digue rive droite).

Il a été acté que l'autofinancement de la présente opération intègre les 2 500 000 € déjà payés par Grand Chambéry et que le calcul de l'autofinancement global soit fondé sur le coût des dommages monétaires soustrait de l'inondation de la crue centennale.

Il est ainsi convenu la répartition suivante :

Travaux

Opération	Coûts des travaux (€ HT)	Autofinancement (€ HT)	Coût des dommages soustraits en rive droite (€ HT)	
			Grand Chambéry	Grand Lac
Travaux 2014-2017	8 500 000 (50 % de 17 000 000 €)	Grand Chambéry : 2 500 000 ⁽¹⁾	20 000 000	24 000 000
Travaux de la présente opération	Phase 1 : 2 808 000 Phase 2 : 8 000 000	CISALB : 360 000 CISALB : 1 600 000	26 000 000	
TOTAL	19 308 000	4 460 000	46 000 000	24 000 000
Taux du coût des dommages ⁽²⁾			65,7 %	34,3 %

	Grand Chambéry	Grand Lac
Contribution à l'autofinancement de 4 460 000 € avec les taux ⁽²⁾	2 930 000	1 530 000
Autofinancement déjà payé	2 500 000 ⁽¹⁾	0
Autofinancement restant	430 000	1 530 000
Montant d'autofinancement pris en compte pour le calcul du taux	1 960 000 € (360 000 + 1 600 000)	
Taux de participation à la présente opération	22 %	78 %

Foncier

Opération	Dépenses totales prévisionnelles	Grand Chambéry 22 %	Grand Lac 78 %
Acquisitions foncières	375 753 €	82 666 €	293 087

Les taux retenus pour appeler les contributions en 2024 sont donc les suivants :

- 78 % pour Grand Lac,
- 22 % pour Grand Chambéry.

Les taux seront pour les années suivantes actualisés aux étapes clés suivantes :

- achèvement des travaux de la phase 1,
 - résultat de la consultation pour les travaux de la phase 2,
- achèvement des travaux de la phase 2.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention financière à intervenir entre Grand Chambéry, Grand lac et le CISALB portant sur les travaux de confortement et de restauration de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **202-23 C**

Objet de l'acte :	RD - Travaux de confortement et de restauration de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay - Approbation de la convention financière relative aux financements et à leur répartition entre Grand Chambéry, Grand Lac et le CISALB
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231128-lmc1H30493H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30493H1

Date de transmission en Préfecture : 28 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 28 novembre 2023

Publication sur le site internet: mardi 28 novembre 2023